

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20201105-03



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020 à 18H00**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président**Date de la convocation :** 29 octobre 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 5 novembre 2020 à 18h00, Salle Armstrong – Espace – Place Saint Exupéry - 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Christiane SAMSON à Catherine MAZELLIER
Thomas BARNERIAS à Tony BERNARD
Daniel BERTHUCAT à Stéphane RODIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Catherine PAPUT à Hélène BOUDON
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
Régine BEAL à Francis ROUX

Conseillers absents excusés : Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Pierre CONTIE, Éric BOUCOURT, Didier CORNET.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Christophe DOS SANTOS, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

52

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-1,
Vu l'instruction M14 pour le budget principal,
Vu la délibération 20200220-36 du 20 février 2020 approuvant le budget primitif 2020,
Vu la délibération 20200917-05 du 17 septembre 2020 approuvant la décision modificative n°1.

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications et ajustements budgétaires.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative telle que figurant ci-dessous :

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
022 'Dépenses imprévues'	- 8 980,00 €
022 'Dépenses imprévues'	-8 980,00 €
65 'Autres charges de gestion courante'	8 980,00 €
6574 'Subventions de fonctionnement aux associations'	8 980,00 €
TOTAL	0,00 €

Investissement Dépenses

Chapitre	Montant en euros
23 'Immobilisations en cours'	0,00 €
2313 'Constructions' : piscine communautaire	140 000,00 €
2313 'Constructions' : travaux barrage Aubusson'	-140 000,00 €
041 'Opérations patrimoniales'	1 088 605,09 €
2312 'Agencements et aménagements de terrains'	1 392,00 €
2313 'Constructions'	2 874,00 €
2315 'Installation, matériel et outillage techniques'	1 041 952,63 €
2317 'Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition'	42 386,46 €
TOTAL	1 088 605,09 €

Investissement Recettes

Chapitre	Montant en euros
041 'Opérations patrimoniales'	1 088 605,09 €
2313 'Constructions'	1 043 344,63 €
2318 'Autres immobilisations corporelles en cours'	45 260,46 €
TOTAL	1 088 605,09 €

TOTAL VOTANTS : 52	Conseillers présents : 43	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52	Pour : 52	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

